

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Aménagement d'aires de covoiturage
 dans la Communauté urbaine de Bordeaux

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'organisation du territoire, basée ces dernières décennies sur l'amélioration de l'accessibilité routière, se caractérise par la périurbanisation, la spécialisation des espaces de vie et l'augmentation des déplacements quotidiens, en fréquence et en distance. Ce modèle de développement montre ses limites techniques (saturation des axes, notamment en entrée d'agglomérations), économiques (coûts privés et publics), sociales (développement non adapté aux ménages non motorisés), environnementales (pollution atmosphérique, sonore, paysagère) et en termes d'équilibre des territoires.

La Cub a été à l'initiative du Grenelle des mobilités lancé en 2011. Dans les champs d'intervention à explorer pour améliorer les conditions de déplacements et leurs impacts environnementaux, le développement du covoiturage est apparu être une voie très prometteuse. Ce constat est venu encourager la poursuite du travail déjà engagé en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général pour l'élaboration d'un plan départemental en faveur du covoiturage.

Les champs d'intervention pour la promotion du covoiturage sont multiples. Ils s'articulent essentiellement autour de 4 volets : la communication/sensibilisation, la mise à disposition d'outils numériques permettant la mise en relation la plus large et pertinente, la réservation de voies ou d'accès et l'identification d'aires de regroupement. C'est l'action sur ce dernier thème qui est visée par ce projet de délibération.

Aménager des aires de covoiturage

La communauté urbaine de Bordeaux s'engage dans une démarche de recensement des sites de regroupement existant sur son territoire dans le département et, le cas échéant, à faciliter leur balisage et leur aménagement.

Ces aires sont aménagées afin d'offrir aux covoitureurs un espace de qualité pour le stationnement des véhicules et de faciliter un regroupement, en visant plus particulièrement le trajet domicile/travail.

Tous les types d'aires sur les parkings publics ou privés peuvent être concernés : gymnase, salle des fêtes, salle de spectacle, zones commerciales etc., avec comme impératif que les aires soient visibles et proches des axes de mobilité.

Ces aires sont positionnées de préférence à proximité immédiate d'un arrêt de bus urbain, de tramway, de car interurbain ou de gare ferroviaire afin de favoriser l'intermodalité. Cette connexion avec d'autres modes de transports est aussi un atout qui offre une solution de secours en cas de défaillance de véhicule et de covoitureurs.

A ce jour il existe une offre de stationnement privée sur des zones d'activités commerciales qui pourraient faire l'objet de mutualisation et de foisonnement pour le covoiturage. Les pointes d'utilisation des parkings des centres commerciaux sont constatées le samedi, alors que les besoins liés aux covoiturages sont positionnés en semaine.

Il convient alors de se rapprocher des gestionnaires de ces aires de stationnement privées pour envisager l'utilisation d'une partie de leurs parkings. Le Conseil Général de la Gironde s'est déjà engagé dans cette pratique en dehors du périmètre de la Cub, suivant ainsi les expériences conduites avec succès dans plusieurs départements.

Dans cet esprit, un partenariat avec les gestionnaires privés (par exemple, des centres commerciaux), est formalisé par une convention. L'intérêt pour ces derniers est de montrer un engagement dans le développement durable et éventuellement de profiter d'une clientèle ainsi rabattue vers leur activité. Dans un souci d'homogénéité et d'encouragement, le jalonnement spécifique est implanté par la Communauté Urbaine de Bordeaux en jalonnement sur le domaine public, mais également sur le domaine privé considéré. La maintenance de cette signalisation, et, plus largement la gestion du parking, relève ensuite de la responsabilité du propriétaire du parking.

Dans le cas de la réservation de places sur un parking lié à un bâtiment affecté aux services publics communaux, les financements et responsabilités seraient calés sur les domanialités. La Cub finance et maintient le jalonnement sur son domaine. La commune

finance et maintient ce qui relève de sa propriété. La Cub apporte toute assistance technique pour la mise au point de l'opération.

Le projet de convention à annexer prévoit la prise en charge de la signalisation spécifique, la durée, l'entretien à la charge du bénéficiaire et la mise à disposition gratuite du parking.

Dans tous les cas évoqués précédemment, la Communauté Urbaine de Bordeaux ne prendra en charge la participation financière liée au jalonnement que dans les cas où la position et la configuration du parking répondent aux enjeux en matière de covoiturage.

Coût estimatif pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de la mise en œuvre d'aires de covoiturage :

A titre estimatif le coût d'une signalisation spécifique au covoiturage est de l'ordre de 1000 € TTC par aire à la charge de la CUB sachant que le projet peut comporter plusieurs aires de covoiturage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan des Déplacements Urbains adopté lors du Conseil en date du 26 mai 2000,

VU le rapport des mobilités de la métropole bordelaise et son plan d'action qui prévoient un plan covoiturage.

CONSIDERANT QUE la mise en place de convention avec les gestionnaires de parking de grande surface pour réaliser des aires de covoiturages, répond aux objectifs définis par la communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité durable.

Ces conventions s'inscrivent en cohérence avec les engagements sur le territoire hors Cub. Elles s'inscrivent dans les objectifs d'optimisation des dépenses publiques et de la mutualisation des parcs de stationnement.

DECIDE

Article 1 : Sous réserve de la signature d'une convention avec le gestionnaire concerné, conforme au modèle joint en annexe et sous réserve que le projet d'aire réponde aux enjeux en matière de mobilité durable pour les aires de covoiturage implantées sur le domaine privé, La Cub prend en charge :

- sur le domaine public routier communautaire : en investissement et maintenance, le jalonnement de rabattement vers l'aire de covoiturage,
- sur le domaine privé : en investissement, la signalisation de réservation des places pour le covoiturage.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer une convention avec le gestionnaire privé suivant le modèle ci-annexé.

Article 3 : Le montant de l'opération est estimé à 20.000€ et sera imputé sur le budget principal, chapitre 23, compte 2315, fonction 8210, TG00 VGBA 00 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH